

# L'accueil des Ukrainiens en France a coûté près de 500 millions d'euros sur un an

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 6 heures ,

Mis à jour il y a 1 heure



Des enfants ukrainiens dans un centre d'accueil des réfugiés, à Varsovie, le 15 juillet 2022. AFP

**L'invasion russe en Ukraine, dont le premier anniversaire est le 24 février, a généré le plus grand mouvement de réfugiés en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale.**

L'accueil des réfugiés ukrainiens en France a coûté près de 500 millions d'euros, essentiellement pour l'hébergement et l'allocation versée aux quelque 100.000 déplacés installés sur le territoire, a annoncé jeudi le ministère français de l'Intérieur, un an après le début du conflit en Ukraine.

Depuis le début de la guerre le 24 février dernier, qui a généré le plus grand mouvement de réfugiés en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale, la France a dépensé plus de 490 millions d'euros pour offrir un «schéma d'accueil inédit», selon

les mots du ministère de l'Intérieur.

Dans le détail, près de 220 millions d'euros ont été dépensés «*au titre de l'allocation pour les bénéficiaires de la protection*» temporaire accordée aux Ukrainiens, environ 260 millions «*au titre de l'hébergement*» et 10,1 millions «*au titre de l'accueil de jour et des transports*», a détaillé la Place Beauvau auprès de l'AFP.

L'hébergement, qui représente la moitié du coût de l'accueil des déplacés d'Ukraine, comprend notamment les hôtels et centres de vacances réquisitionnés, les places d'hébergement d'urgence mobilisées - 30.000 au plus fort de la crise en mars et avril 2022 - ou encore les «sas» d'accueil mis en place partout en France. Par ailleurs, environ 30.000 déplacés ukrainiens ont été logés chez des citoyens.

## 80% de femmes

Près de 900 de ces foyers français ont perçu une aide financière de l'Etat pour cet hébergement solidaire, «pour un montant de 786.285 euros», avait indiqué mercredi à l'AFP le ministère du Logement.

Entre le 10 mars 2022 et le 30 janvier 2023, la France a accueilli plus de 100.000 Ukrainiens, «*dont près de 80% de femmes*», a également détaillé jeudi le ministère de l'Intérieur, qui explique avoir délivré des «*autorisations provisoires de séjour*» à 87.928 Ukrainiens (hors enfants) sur cette période, soit près de 146.000 lorsqu'on prend en compte les renouvellements.

Ces titres de séjour sont valables six mois renouvelables et permettent aux Ukrainiens de s'installer en France en situation régulière sans avoir besoin de demander le statut de réfugié et de bénéficier d'une série de droits sociaux (droit au travail, aux services de santé, à la scolarisation des enfants...).

---

**À VOIR AUSSI** - Un an de guerre en Ukraine: les dix dates qui ont marqué le conflit